L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 17 DECEMBRE 1875.

49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 17 DECEMBRE

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par O. Valeton, chez Sancho, 229 Decatur, entre Dumaine et St-Philippe, fonds de grocories, &c.

Par M. W. Newman, au No 62 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Par R. M. & R. J. Montgomery au No 100 de la rue du Canal, entre Camp et St. Charles, marchandises sèches étrangères et américaines.

SPECTACLES.

Vendredi, 17 décembre 1875.

OPÉRA—Les deux Aveugles, Mme Bertrand et Mlle Baton, intermède musical et le 2me et le 3me acte de Mme l'Archiduc.
VARIETES—Parted, or the bank failure.
ACADEMIE—The Gamester.
ST-CHARLES—Les Eclaireurs des Plaines.

Les travaux du Congrès.

La Chambre des Représentants a adopté dans la séance du 15, par de fortes majorités, deux résolutions importantes.

La première est celle de Mr. Holman qui décide que dans la situation actuelle des finances des Etats-Unis, le gouvernement fédéral ne doit accorder aucune subvention en argent, en Bons ou en endossements, à des associations ou corporations particulières. Cette résolution, qui a été adoptée par 223 voix contre 30, nous paraît sage, car elle tranche dans le vif et coupe dans sa racine un mal qui avait pris, depuis quelques années, des proportions alarmantes.

Le Sud y perdra les avantages qu'il eût pu retirer d'une subvention accordée au chemin de fer du Pacifique par le Texas, mais nous ne pouvons le regretter.

La démocratie nationale ne peut réussir qu'en adoptant une ligne de conduite bien déterminée, honnête et conforme à ses principes. Le fait que les républicains ont, en se laissant corrompre, accordé 75 millions de subvention à la ligne du Pacifique par le Nord, ne peut autoriser les démocrates à en faire autant en faveur du Sud. Cet emploi des ressources ou du crédit de l'Etat est contraire aux principes de la saine économie politique, contraire au programme de doctrines de la démocratie.

La résolution Holman remet en honneur une règle de laquelle le gouvernement fédéral n'eût jamais dû se départir, car c'est à la violation de cette règle qu'a été dû le développement pris par la vénalité et la corruption à Washington. L'obtention des subventions était devenue une question de marché à débattre et les voies des législateurs étaient tarifées ouvertement. Le vote de la proposition Holman met fin à ce système de corruption éhontée et il ferme la porte—il faut l'espérer—aux tentations.

La Chambre déclare, en outre, par cette résolution, que les allocations devront être limitées aux sommes qui sont absolument nécessaires au service public. Si cette règle est strictement observée, nous verrons réduire considérablement les évaluations portées au chapitre des dépenses dans le budget de Mr. Bristow.

La seconde résolution adoptée par la Chambre par 232 voix contre 18 est celle de Mr Springer relative au troisième terme. Elle a une importance politique capitale. Soixante membres républicains environ se sont prononcés, avec les démocrates, en faveur du précédent établi par Washington et scrupuleusement observé par ses successeurs, et ils déclarent que ce départir de cet usage respectéé serait contraire à la sagesse, au patriotisme et dangereux pour nos libres institutions. Dirait-il républicains seulement ont osé voter contre cette résolution qui est un coup direct porté aux aspirations de Grant à une troisième présidence.

En regard de ces deux résolutions sages et patriotiques, votées par la Chambre sur la proposition des démocrates, viennent se placer les deux projets de résolutions proposés par Mr Morton au Sénat. Il y a là un contraste frappant. D'un côté—celui des démocrates—nous voyons deux résolutions dictées par l'intérêt général, le désir de ménager les ressources du Trésor, et par des préoccupations patriotiques sur les dangers que l'ambition effrenée d'un homme peut faire courir aux libertés du pays; de l'autre—celui des républicains—nous voyons des résolutions inspirées par l'esprit de parti, par une intention non déguisée de raviver les défiances sectionnelles et les questions irritantes qui ont produit la guerre de sécession.

M. Morton, qui demande une enquête sur l'élection du Mississippi, sous prétexte qu'on y a porté atteinte à la liberté du scrutin et qu'on a renversé la majorité, est le même sénateur qui s'est fait l'avocat d'office de toutes les fraudes électorales commises en Louisiane, en 1872 et en 1874, qui a défendu l'ordre de minuit de Durell, soutenu l'usurpation Kellogg et plaidé la cause de Pinchback. La saisie d'une maison d'Etat, la nuit, par des baïonnettes fédérales, les escamotages commis par des bureaux de retours, l'invasion d'une législature et l'expulsion des membres élus par la force armée, tout cela trouve en lui un défenseur zélé, mais quand ses amis les radicaux sont battus, il crie à la fraude, à la violence, à l'intimidation et, bien que les résultats de l'élection du Mississippi aient été acceptés par la minorité, il demande une enquête dans le but de rouvrir la boutique fermée de faux outrages de l'ex-avocat-général Williams.

Enfin, après dix ans de paix et de soumission absolue de la part des Etats reconstruits, Mr Morton sort de sa tombe le fantôme bien mort de la sécession et l'agite en guise d'épouvantail, dans l'espérance de ranimer des haines éteintes ou de réveiller des passions apaisées.

Mr Morton est un énergumène qui ne trouvera pas d'écho dans la nation, et nous doutons même que ses collègues républicains du Sénat soient disposés à le soutenir dans ses incartades.

La seconde résolution sur le sens à donner à la Constitution est un piège tendu aux démocrates mais un piège grossier. Elle n'a aucune raison d'être dans l'état actuel des esprits. La montre de Mr Morton retarde de dix ans.

Si les mêneurs républicains croient embarrasser les démocrates en regagner dans le pays le terrain qu'ils ont perdu, en allant déterrer le squelette de la sécession enfoui à Appomatox Court House, ils se trompent étrangement. Le temps a marché depuis cette époque et ce qui préoccupe le peuple américain ce n'est plus un passé déjà lointain et oublié, c'est le présent et l'avenir compromis par les folies du radicalisme et mis en péril par l'ambition égoïste d'un homme, gorgé d'honneurs et de richesses et qui paraît vouloir tout sacrifier à son intérêt personnel.

Nous avons eu le plaisir de recevoir hier la visite du colonel Gray, agent-voyageur du "Great Southern Railway Route" de New-York à la Nouvelle-Orléans. Le colonel n'a pas cessé de voyager depuis 1865; il est infatigable comme le Juif-Errant, et quand on ne le rencontre pas sur les voies ferrées d'Amérique, on le trouve sur l'un des vapeurs qui traversent l'Océan. Non content de beaucoup voyager, il s'occupe de faire voyager les autres et de faciliter les communications. Le colonel se flatte de nous amener par ses arrangements dix mille visiteurs cet hiver. Nous n'avons pas besoin de dire qu'ils seront les bienvenus.

Nous avons reçu de Mr. Marr copie du mémoire présenté dans l'affaire de l'Etat contre l'auditeur Clinton devant la Cour Supérieure de district. Les charges présentées contre l'auditeur y sont résumées d'une façon accablante.

Nous remercions le major Howell, du corps de génie, de l'envoi qu'il nous a fait des memoranda relatifs aux travaux de jetées.

—Le prince Alexandre des Pays-Bas, second fils du roi de Hollande, est arrivé à Paris et s'est rendu à Versailles pour faire une visite à M. le maréchal de Mac-Mahon.

SÉNATEUR DE LA LOUISIANE. — Ainsi qu'il l'avait annoncé, le gouverneur McEnery a désigné un successeur à Mr. McMillen, démissionnaire, pour représenter la Louisiane au Sénat des Etats-Unis. Son choix s'est porté sur Mr. Marr et nous pouvons dire que ce choix s'impose de lui-même, car nul citoyen ne pouvait plus dignement et plus efficacement être le représentant à Washington de la cause louisianaise, pendante devant le Congrès depuis 1872. Président du comité des 70, président de la Convention de Baton-Rouge, président du comité central d'Etat, Mr. Marr possède la confiance de tous les conservateurs en Louisiane. Le dévouement et le zèle avec lequel il s'est consacré à la défense des droits du gouvernement élu en 1872, l'ont d'ailleurs tellement identifié avec cette cause qu'il en est à la fois le représentant naturel et le meilleur avocat.

Mr Marr va donc aller présenter ses pouvoirs au Sénat à Washington et rouvrir devant cette assemblée la question de l'élection de 1872 et de la légalité du gouvernement en Louisiane. Il arrivera à temps car l'examen de l'affaire de Pinchback a été renvoyé après les vacances de fin d'année.

Le vote au Sénat sur le retrait des pouvoirs de McMillen est significatif; 30 voix seulement contre 28 se sont prononcés pour l'acceptation du retrait. Un républicain, Mr Dawes, a voté avec les démocrates, qui sont plus nombreux que l'année dernière. Nous doutons fort que Mons Pinchback soit admis dans ces conditions avec un contestant comme Mr Marr.

Une convention des démocrates et des conservateurs de la paroisse Vermillon a eu lieu, le 11 du courant, à la maison de cour. Le juge Wm. Kibbe en était président et Mr Lastie Broussard secrétaire.

Les messieurs dont les noms suivent ont été élus délégués à la Convention d'Etat, qui doit s'assembler, à la Nouvelle-Orléans, le 5 janvier prochain—l'Hon. A. Nuñez, le juge Kibbe, MM. Séverin Le-Blanc et Isaac Wise.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Le spectacle de ce soir est composé de façon à faire retentir la salle de l'Opéra des plus joyeux éclats de rire. C'est un programme heureusement choisi pour un bénéfice de comique. Mr Duplan est connu à la Nouvelle Orléans depuis 1859, époque où il faisait partie de la troupe du Théâtre d'Orléans. Il est revenu, il y a trois ans, comme premier comique de la troupe dramatique. C'est donc sa troisième apparition parmi nous. On a pu apprécier son talent dans le genre de l'opérette comme dans celui de la comédie. Il n'est pas d'artiste plus aimé et plus populaire. Le succès de la représentation de ce soir à son bénéfice nous paraît donc assuré. Le programme comprend : *Les Deux Aveugles*, opérette d'Offenbach, par Duplan et Darcy ; *Mme Bertrand et Mlle Raton* par Mlles Duparc et Faye et Mr Schmidt, un intermède musical et le troisième acte de *Madame l'Archiduc*, avec la grande revue militaire.

Dans l'intermède musical on entendra : "Adieu Mignonne," romance par Mr Ludovic, "Lettre d'une cousine à son cousin" par Mlle Duparc, l'air des "Bijoux" de *Faust*, par Mlle Geoffroy, "Le chef-d'œuvre de Dieu" par Mr de Quercy, "Ne me chatouillez pas", chansonnette par Mme Duplan, "Les amours de Boiteau" par Mr Darcy et une ballade par Mlle Faye.

Tous les habitués de l'Opéra, se feront, sans aucun doute, un plaisir d'aller donner une marque de sympathie au bénéficiaire et faire les adieux à l'excellente compagnie de Mr Chizzola qui nous quitte pour aller au Mexique.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La pièce de Mr Tayleure, *Parted*, obtient un succès qui ne se dément pas grâce au talent fin et distingué de Mme Chanfrau et à l'excellente interprétation de l'ouvrage par toute la troupe. Même spectacle ce soir et demain en matinée et le soir.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—M. Barry-Sullivan donne son bénéfice d'adieu ce soir et joue à cette occasion "The Gamester," pièce nouvelle.

Dimanche, il sera représenté pour la première fois ici, la fameuse pièce de Mr Brickstone, "Ice Witch." La mise en scène a coûté, nous assure-t-on, une somme énorme d'argent, et la pièce, tenant de la féerie, est montée de façon à convenir au goût du public.

THÉATRE ST-CHARLES. — L'honorable Cody et Texas Jack, les deux intrépides tueurs d'ours, continuent à se faire admirer au St-Charles. Hier soir, ils ont joué avec un entrain remarquable et ont bien mérité les applaudissements que leur ont prodigués les spectateurs.

LA GRANDE LIQUIDATION DE P. MALLARD.—Le 15 janvier prochain est l'époque fixée pour la clôture de la liquidation de la maison P. Mallard. D'ici là, les prix seront encore réduits aux dernières limites possibles. Il ne saurait donc y avoir d'occasion plus favorable pour se procurer des cadeaux et des étrennes qui joignent "l'utile à l'agréable." On connaît le cachet artistique de tous les articles qui composent l'assortiment de cette maison. On peut donc faire le choix les plus heureux en meubles de fantaisie, cristaux, porcelaines, &c. Les cadeaux de ce genre constituent des souvenirs durables et sont, à ce titre, doublement précieux.

TIRAGE D'OR.	TIRAGE D'OR.
	Les clubs gagneront
	Les clubs gagneront
Onze	Les clubs gagneront — Académie de
Billets	Les clubs gagneront — Musique
Entiers	Les clubs gagneront — 27 Déc.
Pour $500	Les clubs gagneront
	Les clubs gagneront
	Les clubs gagneront
TIRAGE D'OR.	TIRAGE D'OR.

☞ Les visiteurs de la campagne, qui ont besoin de thé ou de café, ne doivent pas oublier de faire une visite au grand dépôt de thé et de café de la rue du Camp No 5 où une machine à vapeur est toujours en activité pour répondre aux besoins de la consommation.

AU BON MARCHÉ.—M. Jos. B. Hubbard marchand de meubles, au coin des rues Remparts et Perdido, a eu dans ces derniers temps un véritable succès de vente, et ce succès grandit tous les jours. La raison de cela est que M. Hubbard a réduit assez le prix de ses meubles pour encourager quiconque a besoin d'en acheter. Notons bien que le bon marché auquel il sont offerts ne nuit en rien à leur élégance et à leur solidité.

—On a parlé, dit la *Patrie*, de l'envoi d'une flotte américaine dans les eaux portugaises, afin qu'elle soit prête à toute éventualité au cas où de graves incidents surgiraient entre la République et l'Espagne.

—La légation du Portugal à Paris n'a aucun renseignement au sujet de cette flotte.

Nous croyons, quant à nous, au dénouement pacifique de la question cubaine entre la République de Grant et le cabinet d'Alphonse XII.

—Le conseil général de la Gironde, dans sa dernière session, a nommé une commission chargée de mettre à l'étude les moyens de destruction du phylloxera.

Grâce à l'initiative de cette commission, un grand congrès indépartemental a dû être tenu à Bordeaux, le 1er décembre, dans le grand amphithéâtre de la société philomatique, pour y étudier toutes les questions relatives au phylloxera.

LA NEIGE EN FRANCE.—La neige couvre presque tout le sol de la France. A Lyon, Marseille, Montpellier, Béziers, Narbonne, Toulouse, Agen, etc., il gêle toutes les nuits. Le ciel est toujours sans nuages, le vent souffle du nord, et rien ne fait présager que les froids soient à la veille de perdre de leur intensité. Ce temps est magnifique pour la terre, mais un peu rude pour les gens frileux.

Le Journal du Midi, qui se publie à Avignon, annonce que le fils d'un banquier français s'est tué d'un coup de revolver, à Monaco, derrière la villa Villenessant, à la suite d'une perte de fr. 112,000. Ce jeune homme avait dix-neuf ans.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas* :

La troisième gelée de la saison a fait son apparition dans nos parages mercredi dernier, et la quatrième, jeudi. Ces deux dernières ont vigoureusement attaqué, pour ne pas dire tué, les plantes délicates, telles que les tomates, le piment, etc.

Les cannes ne sont point encore affectées ; mais les quelques petits sucriers retardataires qui attendaient toujours ont dû s'empresser de commencer à la visite tardive de dame gelée.

Le temps est encore au beau et s'adoucit au moment où nous allons sous presse.

Depuis une dizaine de jours, la malle de la Nouvelle-Orléans a été très irrégulière ; et à dire la vérité, elle ne nous est arrivée que trois fois. Un des conducteurs de la malle auquel il est dû une somme de $500 environ, (M. Woodburn) a fait saisir certains attelages, ce qui a arrêté le cours de la malle. Nous espérons que la malle ne sera plus interrompue dorénavant.

A une assemblée du Comité Exécutif Démocrate de Paroisse, tenue mercredi dernier, l'Hon. Ed. D. Estillette a été choisi comme membre représentant notre paroisse dans le Comité Central Démocratique d'Etat.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.—Les journaux de parti ne manquent pas d'attaquer le ministre des affaires étrangères à l'occasion de l'affaire de Suez.

Le *Moniteur* défend M. le duc Decazes contre la *République française*. Un des reproches adressés par le journal de M. Gambetta à l'honorable ministre des affaires étrangères, c'était de n'être pas venu en aide, au nom du gouvernement français, à la maison Dervieu, de Paris, lorsqu'elle offrait sur le marché de Paris les actions du khédive dans le canal de Suez. Le *Moniteur* répond :

Notre confrère oublie une chose : c'est qu'il aurait fallu soumettre ce projet à la commission de la réforme judiciaire et c'était l'enterrement avec des phrases, beaucoup de phrases. En Angleterre, où l'action gouvernementale n'est pas gênée par des politiciens aussi profonds, M. Disraeli fait acheter les actions du vice-roi pour cent millions de francs, alors qu'en marchandant un peu il aurait pu les avoir pour quatre-vingts ; et il ouvre au vice-roi les guichets de M. de Rothschild, et il attend la convocation normale du Parlement pour lui demander sa ratification qu'il obtiendra en quarante-huit heures. Mais M. Disraeli n'est qu'un tyran : à Versailles, on pratique le vrai, le seul gouvernement parlementaire, puisqu'on fait dépendre les affaires par des commissions sérieuses qui confectionnent des rapports de quatre cents pages et qui n'entendent pas qu'on s'éloigne des traditions de France ! Ô tempora !

Le *Journal de Paris*, répondant aux attaques dont M. le duc Decazes est l'objet en ce moment de la part de quelques journaux, s'écrie :

Y a-t-il un seul homme d'Etat, en France, qui puisse servir les intérêts de son pays sans être immédiatement traîné dans la boue par des pamphlétaires de bas étage ? On nous dira qu'on peut mépriser la calomnie. Pas toujours, malheureusement : car la calomnie n'atteint pas seulement l'homme d'Etat contre lequel elle est dirigée, elle compromet parfois les intérêts nationaux qu'il est chargé de défendre. Elle crée dans le public une prévention défavorable aux projets qu'il élabore, aux entreprises qu'il poursuit, aux résultats qu'il obtient. Cela est vrai surtout en matière de politique extérieure. On ne peut pas faire de grandes choses, on ne peut pas même faire des choses utiles à l'étranger si l'on ne se sent pas soutenu par la confiance de son pays.

Cette confiance ne doit certainement pas être donnée à la légère ; *mais quand on l'a conquise par de nombreux services, quand on a fait ses preuves de sagesse, d'habileté, de dévouement aux intérêts nationaux*, on a le droit de ne pas être frappé dans sa situation morale, atteint dans son crédit politique, par des appréciations sans valeur et des accusations sans fondement.

Nous lisons dans un journal :

L'émotion causée dans les cercles politiques par la vente faite, par le khédive, de ses actions de l'isthme de Suez au gouvernement anglais, n'est pas apaisée. M. le duc Decazes était, hier, très entouré dans les couloirs de la Chambre ; il a déclaré à plusieurs députés qu'il allait leur faire distribuer tous les documents diplomatiques échangés entre lui le Foreign-Office et les ambassadeurs des puissances étrangères.

La question se présentera devant la Chambre lors de la discussion sur la convention judiciaire, conclue entre les gouvernements français et egyptien.

PASSAGERS RESTÉS A BORD DE L'AMERIQUE.—Voici, dit le *Journal du Havre*, la liste des passagers restés à bord de l'*Amérique*, désemparé.

M. et Mme Pignette ; Mme Fijnx ; MM. de Beaussac ; J. Jackson ; M. Chaplin et Mlle Chapin ; M. et Mme D.-E. Esterbrook ; MM. B.-F. Isherwood ; T. Zeller ; Mme L. Petit et son fils ; MM. C. Hegle ; W. Starr ; Redon ; H. Schindler ; L. Del Orto ; P. Luccio ; P. Giranz ; C. Parisot ; F. Laplanche ; Mme Zeller ; MM. W. et L. Fair ; Mme G. Fair, l'abbé Sorin ; Mme J.-D. Bird ; Curtis et son fils ; MM. Ch. Behic ; C. Hall ; Mlles E. Starr ; Letourneau ; M. Le Brun et son fils ; Mme A. Isner ; Mlles P. Gîry ; H. Schioba ; M. Gourry ; MM. Conjard ; F. Barbo ; Mlle C. Dietrich ; MM. L. Dupuree ; A. Beal ; J. Brot ; Zaunier ; A. Puchu ; A. Chardon ; Mme Fournier.

Le lot de $100,000

Payé en or.

Tout en or.

Tirage d'or

Lundi, 27 décembre,

Tous les lots

Payés en plein.

Sans réduction.

Sans délai.

Billet, $50 seulement.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Un mauvais point au chef de police.

Le devoir de la presse est de signaler les abus, quels qu'ils soient, sans préférence et sans peur.

Jusqu'à présent nous n'avons eu à reprocher au colonel Loan, surintendant de la police métropolitaine, que des peccadilles sans grande importance ; mais si le fait que l'on nous rapporte est exact, nous avons lieu, aujourd'hui, de lui demander un compte sévère de sa conduite officielle.

Tous les journaux quotidiens de la ville ont raconté le vol audacieux qui a été commis, avant-hier soir, vers neuf heures, en pleine rue du Canal, par un "pickpocket" du nom de James Daniels.

Ce personnage a enlevé à un Mr A. K. Johnson un paquet contenant deux cents piastres en billets de banque ainsi que des valeurs pour $1,000, et poursuivi par la police, a été arrêté et enfermé pour la nuit à la station centrale.

Il n'y avait pas moyen de nier que James Daniels fût le voleur, puisque lorsqu'on l'a fouillé, on a trouvé dans ses poches l'argent de Mr Johnson, plus une montre et une chaîne en or, volées à un autre individu.

Or, hier matin, Mr. Johnson, en exprimant le désir de poursuivre le coquin qui l'avait dépouillé, et qu'il était facile de faire condamner, puisqu'il avait été pris *in flagrante delicto*, a été très surpris d'apprendre que James Daniels avait été mis en liberté par ordre du chef de police.

Cela est un peu trop fort, et nous serions très obligé au colonel Loan s'il voulait bien nous expliquer de quel droit il a agi avec autant de précipitation et quel a été son motif pour cela.

Est-ce parce que Daniels a *restitué*,—bien malgré lui, puisqu'on les lui a retirés de force,—les objets volés : est-ce une tactique savante ayant pour but de mettre les détectives sur la trace des complices de Daniels ?

Le colonel Loan serait bien bon de nous éclairer à ce sujet.

Il suffit qu'un filou, lorsqu'il est pris, restitue ce qu'il a volé, pour être mis en liberté, sans autre risque à courir ; alors, le métier de fripon devient par trop facile et le pénitencier sera bientôt dépeuplé.

D'une autre part, nous ne voyons pas qu'un chef de police ait le droit d'agir à sa guise avec un prisonnier.

Son devoir comme policier est de veiller à la sûreté publique et de faire arrêter les voleurs et les assassins ; mais il n'a pas le droit de décider de leur innocence ou de leur culpabilité.

Ce n'est pas même au juge de paix que le chef de police ; c'est le magistraire de la loi ; c'est le bras qui exécute.

Le colonel Loan n'est pas plus autorisé à mettre en liberté un homme accusé de vol, avec une somme considérable, qu'il ne serait autorisé à juger cet homme et à l'envoyer au pénitencier s'il le croit coupable.

Il est pour le moins étonnant que le colonel Loan ne sache pas encore que ses pouvoirs sont limités, et nous reportons d'être obligé de le lui apprendre.

Peut-être que lorsqu'il se sera expliqué nous comprendrons mieux sa position, qui nous paraît être très fausse jusqu'à présent.

Il serait vraiment fâcheux que notre chef de police dût demander, — comme la fait *notre* lieutenant gouverneur Colvez, — à être excuse pour cause d'IGNORANCE.

Affaire des Bons Consolidés.

L'argument a continué hier, devant le juge Woods. Les juge Campbell, qui devait clôturer les débats, a confirmé les différentes propositions avancées et maintenues par Mr. Bermudez. Il a prouvé, que la section 37 de l'acte de consolidation de 1852, équivaut à un contrat entre l'Etat, la ville et les détenteurs des Bons émis à prime, à cette époque ; que les clauses de ce contrat sont irrévocables ; que la Législature de 1870, qui a aboli l'ancienne ville et créé la ville actuelle, ne pouvait, et de fait, n'a pas altéré les obligations, que bien au contraire, les droits de l'ancienne ville ont été transmis et aux obligations, telles quelles, ont été imposées à la nouvelle corporation qui, comme toute, n'est que l'ancienne ; que l'acte de 1874 qui dispense la ville d'imposer même taxe pour la caisse d'amortissement est inconstitutionnel et ce qu'il affecte l'obligation d'un contrat et qu'il doit être ainsi totalement mécouru.

Il a établi, pour les réponses de la Banque Nationale de la Louisiane, qu'une somme de $142,000, y est maintenant déposée, pour faire face aux coupons, dont les détenteurs n'ont pas voulu se soumettre aux exigences de l'ordonnance de 50 0/0, ordonnance qu'il a critiquée et dont il a démontré l'illégalité et l'injustice.

Il a fait voir que les Cours d'équité, malgré ce qu'on pu dire, au contraire, les avocats de la défense, sont toujours intervenues pour forcer la distribution de fonds réalisés et destinés à les paiements semblables à ceux auxquels les détenteurs de bons consolidés prétendent avoir droit.

Il a restreint la demande d'injonction à la défense de toucher à ce fonds pour d'autres fins que pour payer les coupons échus au juillet, et a ajouté qu'il insisterait sur la nomination d'un receveur pour le cas où, après avoir reçu l'ordre de faire une distribution de ces fonds, en faveur des détenteurs de coupons, la ville négligerait ou refuserait de le faire.

Le juge Woods a posé plusieurs questions qui laissent croire qu'il comprend la position des demandeurs et qu'il la maintiendra.

Cette affaire est des plus importantes, car si l'injonction est accordée, les droits sur le fonds seront reconnus, et vingt millions d'obligations émises subséquemment et qui sont attaquées, seraient déclarées de nul effet. Les contribuables se trouveraient ainsi dégrevés d'une dette de vingt millions, d'un moins quinze millions. Il est à espérer que le juge Woods ne fera pas attendre sa décision.

Un nouveau Membre du Bureau des Ecoles.

Le surintendant *de facto* de l'instruction publique en Louisiane, le sieur Brown, vient de remplir une des cinq vacances créées dans le Bureau des Ecoles de la Nouvelle-Orléans, en nommant Mr L. H. Gardner de cette ville. Mr. Gardner a accepté.

Incendie rue Gasquet.

Vers deux heures, hier matin, le feu s'est déclaré dans la maison basse située rue Gasquet, entre Broad et White, appartenant à Mr Lally et occupée par Mr Davis et Mme Hanly.

La bâtisse a été entièrement consumée et les pertes peuvent être évaluées à $800. Les flammes ont gagné ensuite la maison voisine, appartenant à Mme Constance et occupée par elle, qui a été partiellement détruite.

La propriété n'est pas assurée.

Une troisième maison, appartenant à Mr Benson et habitée par lui, a été détruite encore.

Les pertes sont couvertes par une assurance, mais nous ignorons dans quelle compagnie.

On ignore l'origine de l'incendie. L'alarme a été donnée au moyen de la boîte No 126.

Les pompiers de Donaldsonville.

Nous recevons de la compagnie de pompiers Phénix No 1 de Donaldsonville, paroisse Ascension, une invitation pour une fête champêtre qui commencera le 1er janvier et qui se terminera le 3 par un grand bal.

Nos remerciements à qui de droit.

Pickpocket.

Avant-hier après midi, entre quatre et cinq heures, pendant que Mme Marie Schultz se trouvait dans un char de la rue Claiborne, sa bourse contenant $16 en billets de banque et un billet à ordre pour $1100, payable le 1er janvier 1876, a été volée par un adroit pickpocket.

Le rusoir.

Un homme du nom de William Mathews, ayant eu une querelle avec une femme nommée Donnie Williams, au logis de celle-ci, rue Franklin, entre Douane et Bienville, l'amazone a tiré un rasoir de sa ceinture et a fait une entaille au bras de Mathews.

Le blessé a appelé au secours et la vragoro a été conduite au poste de police le plus rapproché.

Deux voleurs arrêtés.

Les agents de police Van Horten, A. Clavon et Tom Bayle ont arrêté hier matin, vers onze heures, rue Décatur, entre Dumaine et St. Philippe, deux voleurs notoires, nommés John Morgan, alias Petrie, et Thomas Lewis, qui sont accusés d'avoir volé deux sacs de café sur la Levée, au pied de la rue Dumaine.

Petrie, lorsqu'il a été arrêté avec Lewis, avait à la main un sac vide.

Quand on a fouillé les deux hommes on a trouvé dans la poche de l'un $3,65, et dans la poche de son compagnon $8,50.

Un constable accusé de détournement de fonds.

J. W. Jones, constable du juge de paix du même district, est accusé par Théodore Owen d'avoir détourné la somme de $67, qui appartenait à Owen et que Jones était chargé de collecter, en sa qualité de constable, de F. Lacroux.

Jones reconnaît devoir la somme, mais déclare qu'il a perdu l'argent au jeu et demande un délai de quinze jours pour le restituer.

TEMPÉRATURE.—16 Déc. 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A.M.	57	14
12 M.	70	21
3 P. M.	73	23
6 P. M.	68	20

—D'après les instructions du ministre des travaux publics, les ingénieurs de la navigation font, en ce moment, des études sur les moyens les plus propres à prévenir les inondations des divers cours d'eau de la France.

Jusqu'à ce jour, aucun système ne paraît prévaloir. Les ingénieurs proposent, pour arrêter les crues subites qui surviennent à certaines époques de l'année, les canalisations, les constructions de digues, etc., etc. Enfin, pour certains fleuves, tels que la Loire, il serait question de construire, de distance en distance, des sortes de lacs artificiels de grande étendue.

Lorsque toutes études auront été terminées, l'administration tes soumettra au conseil général des ponts et chaussées et elles resteront annexées à une proposition de crédit qui sera adressée à la future Assemblée.

Toutefois, comme il s'agit ici d'opérations considérables et qui se chiffreront par dizaines de millions, nous croyons savoir que l'intention du ministre des travaux publics actuel serait de répartir la dépense sur plusieurs exercices.

—Le journal conservateur hongrois le *Kelet Uopé*, annonce que la succession de feu le duc de Modène s'élève à 30 millions de florins environ. Des legs nombreux et importants auraient été faits par le défunt, entre autres en faveur de son beau-frère le comte de Chambord et de ses neveux don Carlos et don Alphonse. L'ouverture du testament, d'après le *Kelet Uope*, a dû se faire le 24 novembre.

Pas de réduction des lots,

Pas de délai dans le tirage,

Tirage d'or.	Tirage d'or.
Paiement en plein,	Paiement en or.
3,580 lots, $502,500.	
Lundi, 27 décembre.	
Lundi, 27 décembre.	
Billet, $50 seulement,	billet $50, seulement
Faites fortune.	Faites fortune.
Organisez un club,	Organisez un club.
Gros lot, $100,000.	Gros lot, $100,000.

☞ Tout le monde est convaincu maintenant que le café grillé et moulu qui est débité au grand dépôt de la rue du Camp, No 5, est non seulement le moins cher mais encore le plus frais et le plus agréable comme les cafés vendus sur ce marché. Nous invitons nos lecteurs à en faire l'essai.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MAGHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNABIU, à Bruis Landing, Ouest Baton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître de Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître de poste à Markeville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. Wm. L. ROCHE, député de Maître de Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
O. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
F. DAMARE, St-Martinville.
VALERY-TRIBODEAU, Pont Breau.
J. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse Pointe.
F. F. BÉREAU, à la Fosse-Christiane.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAZARE CERRI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreau ville, (Avoyelles).
R. RICHELI, Houma (Terrebonne).
SELVAIN LEHMAN, Maître de Poste à Johnsville (Texas).
WM. RUDROS, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELÉRY, Bais St-Louis. (Miss)

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $10 par an ; édition hebdomadaire, $6). Nous ne prétendons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

—30—

Remède applicable à beaucoup de maux.

—Il y a peu de remèdes qui soient applicables à tant de maux que les "Hostetter's Stomach Bitters", et cela non pas parce qu'ils ont des propriétés adaptées à la guérison de chacun—cette élection serait manifestement absurde—mais à cause de leur effet sur le ton général du système qu'ils améliorent prodigieusement et à cause de leur action altérative sur les organes de la nutrition, sécrétion et évacuation. Ces bitters ont, en outre, des propriétés bien connues contre les fièvres intermittentes et rémittentes, la dyspepsie, la constipation, la torpeur du foie, la débilité générale, les difficultés urinaires et utérines. Ils rendent des services inappréciables contre la nomination d'un receveur pour le cas où, après avoir reçu l'ordre de faire une distribution de ces fonds, en faveur des détenteurs de coupons, la ville négligerait ou refuserait de le faire.

Le juge Woods a posé plusieurs questions qui laissent croire qu'il comprend la position des demandeurs et qu'il la maintiendra.

Cette affaire est des plus importantes, car si l'injonction est accordée, les droits sur le fonds seront reconnus, et vingt millions d'obligations émises subséquemment et qui sont attaquées, seraient déclarées de nul effet. Les contribuables se trouveraient ainsi dégrevés d'une dette de vingt millions, d'un moins quinze millions. Il est à espérer que le juge Woods ne fera pas attendre sa décision.

Un nouveau Membre du Bureau des Ecoles.

Le surintendant *de facto* de l'instruction publique en Louisiane, le sieur Brown, vient de remplir une des cinq vacances créées dans le Bureau des Ecoles de la Nouvelle-Orléans, en nommant Mr L. H. Gardner de cette ville. Mr. Gardner a accepté.

Incendie rue Gasquet.

Vers deux heures, hier matin, le feu s'est déclaré dans la maison basse située rue Gasquet, entre Broad et White, appartenant à Mr Lally et occupée par Mr Davis et Mme Hanly.

La bâtisse a été entièrement consumée et les pertes peuvent être évaluées à $800. Les flammes ont gagné ensuite la maison voisine, appartenant à Mme Constance et occupée par elle, qui a été partiellement détruite.

La propriété n'est pas assurée.

Une troisième maison, appartenant à Mr Benson et habitée par lui, a été détruite encore.

Les pertes sont couvertes par une assurance, mais nous ignorons dans quelle compagnie.

On ignore l'origine de l'incendie. L'alarme a été donnée au moyen de la boîte No 126.

Les pompiers de Donaldsonville.

Nous recevons de la compagnie de pompiers Phénix No 1 de Donaldsonville, paroisse Ascension, une invitation pour une fête champêtre qui commencera le 1er janvier et qui se terminera le 3 par un grand bal.

Nos remerciements à qui de droit.

Pickpocket.

Avant-hier après midi, entre quatre et cinq heures, pendant que Mme Marie Schultz se trouvait dans un char de la rue Claiborne, sa bourse contenant $16 en billets de banque et un billet à ordre pour $1100, payable le 1er janvier 1876, a été volée par un adroit pickpocket.

Le rusoir.

Un homme du nom de William Mathews, ayant eu une querelle avec une femme nommée Donnie Williams, au logis de celle-ci, rue Franklin, entre Douane et Bienville, l'amazone a tiré un rasoir de sa ceinture et a fait une entaille au bras de Mathews.

Le blessé a appelé au secours et la vragoro a été conduite au poste de police le plus rapproché.

Deux voleurs arrêtés.

Les agents de police Van Horten, A. Clavon et Tom Bayle ont arrêté hier matin, vers onze heures, rue Décatur, entre Dumaine et St. Philippe, deux voleurs notoires, nommés John Morgan, alias Petrie, et Thomas Lewis, qui sont accusés d